



Le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 : une ambition régionale en réponse aux défis du tourisme de demain.

Le 20 septembre 2022

Afin de relever les défis de la transition numérique et écologique dans un secteur touché de plein fouet par la crise sanitaire, la Région a adopté son nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Elaboré par la Région et le Comité Régional du Tourisme (CRT) et en concertation avec tous les acteurs privés et publics du tourisme francilien, il a pour objectif final de faire de la destination Paris Île-de-France la « meilleure destination mondiale ».

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies YouTube. Pour plus d'informations et pour paramétriser l'utilisation cliquez sur "Paramétrier les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.